

## SEANCE DU CONSEIL DU 30 MAI 2018

Président : Gérard Paulin

Secrétaire : Marie-France DUBREZ

Présents : Tous.

### TRAVAUX :

#### - ECOLE :

L'appel d'offres aux entreprises a donné les résultats suivants :

|                         |                  |             |
|-------------------------|------------------|-------------|
| - Terrassement :        | SAS Jeannin      | 34 750.00 € |
| - Gros œuvre :          | SARL CHD         | 61 343.06 € |
| - Charpente :           | SARL R Locatelli | 61 858.85 € |
| - Menuiserie :          | SARL Burla       | 33 821.76 € |
| - Plâtrerie :           | EPPI ADMR        | 30 445.05 € |
| - Carrelage :           | C2C Carrelage    | 10 771.21 € |
| - Chauffage plomberie : | BETD             | 20 884.00 € |
| - Electricité :         | Henriet          | 22 968.00 € |

**Soit un TOTAL HT de : 276 841.93 €**

Les travaux démarreront au début des vacances. Une réunion avec les entreprises et le Maître d'œuvre permettra de définir le planning des travaux.

#### - ECLAIRAGE PUBLIC :

Après l'analyse des offres des entreprises, le conseil décide de confier les travaux à **CITEOS** pour un montant de **62 771 €**, qui consisteront à :

- remplacer les armoires électriques et à les équiper d'une horloge astronomique,
- remplacer l'ensemble « crosse-luminaire » avec boîtier de raccordement et un luminaire LED permettant d'abaisser l'intensité lumineuse durant une plage horaire à définir, pour 81 luminaires.

#### - ROUTE DU SCAY:

Après avoir examiné la demande du GAEC du Scay, le Conseil maintient son projet de réaliser cette voie communale « en blanc ».

### BOIS :

La prochaine vente des bois aura lieu à Levier, le 20 juin à 13h30. La commune proposera 2 lots :

- en bois façonnés avec classement comtois un lot de la parcelle 40 (Les Laizines) de **440 m<sup>3</sup>**, dont 293m<sup>3</sup> de sapin et 147 m<sup>3</sup> d'épicéa.

- Bois sur pied à la mesure avec classement comtois sur la parcelle 39 (les Laizines) de **745 m3** dont 614 m3 en sapin et 131 m3 en épicéa.

### **DOSSIER AGRICOLE :**

- **AFFECTATION DE LA CABETTE** (anc. Bertin). La commune a récupéré les 6ha83a20ca au bénéfice des agriculteurs du village. La commission de contrôle des structures agricoles a accordé au GAEC SONNEY Christelle et Éric l'autorisation d'exploiter cette parcelle. Le conseil se prononce pour qu'en 2018, elle soit exploitée sous forme de vente d'herbe au prix de 500 € plus les frais annexes, dans l'attente de l'installation du fils. Le conseil réserve sa réponse pour les années suivantes.
- **Projet du GAEC du Perchet** : qui envisage de construire un bâtiment agricole, soit vers la ferme existante, soit à Mont Cléron. Il demande quelle participation la commune pourrait prendre en charge sur le dossier « Electricité ». Le conseil souhaite connaître le degré de participation de la commune sur des dossiers antérieurs et similaires avant de se prononcer.

### **SAUVEGARDE INFORMATIQUE :**

Devant le développement inquiétant du piratage informatique, la CFD a choisi une entreprise spécialisée : « **MC Conseil** » pour assurer la sauvegarde des dossiers informatiques et propose aux communes de recourir au même prestataire pour un montant mensuel de **83 €**. Le Conseil décide d'adhérer à ce service pour préserver ses dossiers informatiques et de leur confier la maintenance de nos ordinateurs, si accord.

### **INSTAURATION DE LA TAXE DE SEJOUR :**

Le pays du Haut Doubs, composé de 5 Communautés de communes : CC Grand Pontarlier, Mont d'Or-2 Lacs, Frasné, Levier et Montbenoît, a décidé de créer un seul « Office de Tourisme de destination » au 1<sup>er</sup> Janvier 2019. Certaines Communautés de communes appliquent la Taxe de séjour depuis longtemps, sauf Frasné, Levier et Montbenoît. Il a été décidé de la généraliser sur l'ensemble de ces communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette taxe inférieure à 1 €/jour et par touriste sera perçue par le propriétaire du gîte ou du centre d'accueil qui la reversera à sa Communauté de communes. Le conseil décide de l'instaurer sur la commune au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

## **Délégation de signature :**

Le maire propose au conseil de prendre un arrêté de délégation de signature pour permettre à la secrétaire Isabelle ELISABETH d'assurer un traitement rapide des actes d'Etat civil. Le Conseil autorise le Maire à prendre cet arrêté.

## **Vente de terrains :**

Plusieurs habitants sollicitent la commune pour acheter du terrain attenant à leur maison d'habitation :

- Régis BEY pour 242 m<sup>2</sup>
- Mr GHIELMINI rue de Salins
- Mr Barbe et Mlle Bernhard, Place de la Fontaine (terrain à délimiter)

Le conseil donne son accord sur la vente de ces parcelles au prix de 10 €/m<sup>2</sup> suivant la superficie qui sera déterminée par le géomètre et autorise le Maire à signer les actes de vente.

## **Compteurs LINKY :**

L'installation est prévue **pour septembre** sur le village. Elle a un caractère obligatoire.

## **NUMEROTATION DES MAISONS :**

En raison de nouvelles constructions, il faut réaffecter des numéros aux maisons :

- **Rue de Salins** : après le 38 (Mr Courtet), nous donnons les numéros suivants : 40, 42, 44, 46 aux nouvelles habitations du Lotissement Les Places. Le n°48 restera disponible et M. et Mme Alain et Jeannette Gros, seront au n° 50 au lieu du 40.
- **Rue de Champagnole** : pour la maison d'Aurélien Chatelain, ce sera le n°18.

## **AGENDA :**

**Le 19 Juin à 18h00 à la Salle des Fêtes de Boujailles, réunion avec Doubs Tourisme sur la Taxe de séjour. Toutes les personnes intéressées sont invitées à y participer**

Conseil communautaire à Boujailles **le 26 Juin à 20h00**

La séance est levée à 22h30

Le Maire